



AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Saint-Amable statuera, lors de sa séance ordinaire du 5 décembre 2023, sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Immeuble affecté	Nature et effets de la dérogation demandée
Adresse : 580, rue Principale Lot : 6 564 645, Cadastre du Québec	Permettre l'installation d'appareils de climatisation sur les balcons situés en cour avant et en cour avant secondaire, alors que l'article 173 du <i>Règlement de zonage 712-00-2013</i> prévoit que les appareils de climatisation ne sont pas autorisés en cour avant et en cour avant secondaire.
Adresse : Projet le Rémi, rue Rémi Lot : 6 287 391, Cadastre du Québec	Permettre l'installation de conteneurs amovibles sans la présence d'un enclos à déchets, alors que l'article 96.1 du <i>Règlement de zonage 712-00-2013</i> prévoit que dans le cas d'un espace extérieur fixe, l'espace doit être aménagé à l'aide d'un enclos à déchet, de conteneurs semi-enfouis ou de cuves organiques (absence d'enclos à déchet).
Adresse : Lot vacant, rue Daunais (futur lot 6 574 636) Lot : 5 975 748, Cadastre du Québec	Permettre la création d'un lot ayant une profondeur totale de 27,43 m, alors que l'article 6.2.1.1 du <i>Règlement de lotissement 649-10</i> prévoit une profondeur minimale de 30 m (profondeur insuffisante de 2,57 m) ;
Adresse : Terrain vacant, rue Daunais (futur lot 6 574 637) Lot : 5 975 748, Cadastre du Québec	Permettre la création d'un lot ayant une profondeur totale de 27,43 m, alors que l'article 6.2.1.1 du <i>Règlement de lotissement 649-10</i> prévoit une profondeur minimale de 30 m (profondeur insuffisante de 2,57 m) ;

Tout intéressé peut se faire entendre à l'égard de ces demandes de dérogations mineures, par le conseil municipal en se **présentant à la salle Simon-Lacoste** de l'hôtel de ville situé au 575 rue Principale, à Saint-Amable, le **5 décembre 2023 à 19 h 15**.

Saint-Amable, ce 17 novembre 2023

Isabelle Paquette, avocate
Greffière